



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconduction du programme Slime

Question écrite n° 15940

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux attire l'attention de Mme la ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement auprès du Premier ministre, et ministre déléguée, chargée de l'énergie auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, sur l'avenir du programme Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), dispositif national de lutte contre la précarité énergétique financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE) depuis 2013 et porté par Cler solutions, filiale du réseau Cler. Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique, plus de 12 millions de personnes sont aujourd'hui touchées par la précarité énergétique en France, un phénomène aggravé depuis 2022 par la hausse des prix de l'énergie. Dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, près de 62 000 ménages, soit 12,5 % des ménages du territoire, sont concernés. L'évaluation indépendante du programme sur la période 2022-2025 atteste de son efficacité. Déployé par 54 territoires, dont un quart des départements français, le Slime a permis d'accompagner plus de 46 500 ménages, tous situés sous le plafond de revenus « très modestes » de l'ANAH, grâce à une démarche d'« aller-vers » qui touche des publics éloignés des dispositifs d'aide classiques. Les résultats sont tangibles : une économie moyenne de 329 euros par an sur les factures d'énergie et de 2 130 kWh par ménage, 434,73 GWh cumac économisés à l'échelle du programme, un meilleur accès aux droits pour 53 % des ménages ayant engagé des démarches et un rôle structurant pour les politiques locales, en articulation avec les dispositifs nationaux tels que MaPrimeRénov'. Or le programme, dans sa mouture actuelle, arrive à échéance fin 2027, alors même que de nouveaux territoires continuent de candidater, à l'image du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Rennes Métropole cette année. Il lui demande donc si le Gouvernement entend reconduire le programme Slime sur la prochaine période des certificats d'économies d'énergie, soit pour quatre années supplémentaires, et quelles garanties il peut apporter aux collectivités engagées quant à la continuité du financement de ce dispositif essentiel de prévention de la précarité énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15940

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Porte-parole du Gouvernement et Énergie](#)

Ministère attributaire : [Porte-parole du Gouvernement et Énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5395